

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 30 avril 2026

Date de convocation :

25 avril 2026

Date d'affichage :

25 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Absents : 2

Exclus : 0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHANTREAU Audrey – CHOQUET Justine – CLÉMENT Chantal – HUTIN Mélanie et SUM Michèle.

Messieurs BRULIN François – DAMS Gonzague – DUMONT Jean-Philippe – LETENEUR Christophe – PETIT Taylor – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absente excusée ayant donné procuration :

Madame HERBIN Mélody a donné pouvoir à M. DAMS Gonzague.

Monsieur DUFOUR Vincent a donné pouvoir à Mme SUM Michèle.

L'an Deux Mil Vingt-six, le trente avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Audrey CHANTREAU est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026/04/06

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Actualisation des Autorisations de Programme / Crédits de paiement

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la commune, adopté en séance de Conseil Municipal du 27 mars 2026,

Vu la délibération n° 2024/03/09 du 15 avril 2024 portant création d'autorisation de programme et crédits de paiement, AP /CP, pour le montage du projet de Requalification du centre bourg RD 205,

Vu la délibération n° 2024/05/04 du 13 décembre 2024 portant actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le montage du projet de requalification du centre bourg RD 205,

Vu la délibération n° 2025/01/09 du 27 mars 2025 modifiant le montant de l'autorisation de programme pour tenir compte des travaux supplémentaires.

Vu la délibération n°2025/02/04 du 12 juin 2025 modifiant le montant de l'autorisation de programme pour tenir compte de l'avenant au marché de travaux de requalification du centre bourg RD 205 signé le 27 mai 2025,

Vu la délibération n° 2025/04/06 du 11 décembre 2025 portant actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le montage du projet de requalification du centre bourg RD 205,

Vu le Budget Primitif 2026,

Considérant l'actualisation des prix du marché pour un montant de 11 006.65 €,

L'AP/CP de l'opération doit être actualisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité : D'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux de requalification du centre bourg RD 205 ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 1 365 893.62 € TTC

| Opération 24-01 Requalification du centre bourg RD 205 | Réalisé 2024 | Exercice 2025 | Exercice 2026 | Exercice 2027 | Exercice 2028 | TOTAL Autorisation de programme |
|---|--------------|----------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------------|
| Crédits de paiement prévisionnels | 185 480.99 € | 1 012 255.43 € | 168 157.20 € | 0 € | 0 € | 1 365 893.62 € |

| Opération 24-01 Requalification du centre bourg RD 205 | Réalisé 2024 | Exercice 2025 | Exercice 2026 | Exercice 2027 | Exercice 2028 | TOTAL Autorisation de programme |
|---|--------------|------------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------------|
| FCTVA | 0 € | 0 € | 30 426.30 € | 166 050.38 € | 27 584.50 € | 224 061.18 € |
| Subventions attendues | 361 693.00 € | 0 € | 443 964.13 € | 0 € | 0 € | 805 657.13 € |
| Solde | 176 212.01 € | - 1 012 255.43 € | 306 233.23 € | 166 050.38 € | 27 584.50 € | -336 175.31 € |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL

